

Le prix élevé de l'activisme au Burundi

Human Rights Watch, 27 avril 2018 Germain Rukuki a été condamné à une lourde peine de prison. Un défenseur burundais des droits humains, Germain Rukuki, a été condamné à 32 ans de prison jeudi pour « rébellion », « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat », « participation à un mouvement insurrectionnel » et « attaques contre le chef de l'État ». Ce verdict accablant a été prononcé une semaine avant la tenue d'un référendum constitutionnel qui permettrait au président de proroger son mandat.

La condamnation de Rukuki est un message très ferme adressé à quiconque oserait documenter les abus perpétrés par le gouvernement avant le scrutin. À l'approche du référendum, le gouvernement exerce une répression brutale contre les opposants pressurisés, signalant clairement que ceux et celles qui ne s'inscrivent pas sur les listes électorales ou voteraient « non » s'exposeraient à de graves conséquences. Membre de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) au Burundi, Rukuki est en détention depuis juillet dernier. Son organisation a mené des enquêtes et des actions de plaidoyer avant et pendant les violences de 2015, lorsque le président Pierre Nkurunziza avait annoncé qu'il briguerait un troisième mandat controversé, plongeant le pays dans une grave crise politique et dans un cycle de violations des droits humains qui perdurent aujourd'hui. Le gouvernement a contraint à la fermeture l'ACAT en octobre 2016, ainsi que plusieurs autres organisations de défense des droits humains accusées de « être employées à nuire à l'image du pays » et à « propager la haine et la division » parmi la population. Mais cela était insuffisant. La défense des droits humains considérait l'arrestation et le procès de Rukuki comme une attaque directe contre elles. Rukuki n'est pas le seul défenseur des droits humains à avoir été pris pour cible. En novembre dernier, les autorités ont arrêté Nestor Nibitanga, un observateur de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), une importante organisation burundaise de défense des droits humains. Comme Rukuki, Nibitanga a été accusé de « menacer la sûreté de l'État ». Le Service national de renseignement a maintenu en détention avant de les transférer en prison. En août dernier, un groupe d'experts de l'ONU a demandé la libération de Rukuki et exprimé sa préoccupation suscitée par l'instrumentalisation d'accusations atteintes à l'État, et par les menaces visant à museler les militants des droits humains. Ces inquiétudes restent bel et bien à l'approche du référendum. Avec la condamnation de Rukuki, le message est clair pour quiconque chercherait à tirer la sonnette d'alarme propos des abus au Burundi : vous n'êtes pas en sécurité. Lewis Mudge Chercheur senior Afrique

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});